

Montréal, le 9 décembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Louise Tremblay
Miller Thomson SENCRL / LLP
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2017 et à la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017
Dossier de la Régie : R-3969-2016, Phase 2**

Maître Tremblay,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre lettre de transmission des réponses aux DDR du 8 décembre 2016 dans laquelle vous mentionnez que Gazifère ne sera pas en mesure de déposer une mise à jour de certaines pièces de la section GI-32. Vous précisez que ces pièces seront transmises à la Régie au plus tard le 23 décembre 2016.

La Régie accorde à Gazifère un délai additionnel. Cependant, elle demande à Gazifère de déposer ces pièces **au plus tard le 22 décembre 2016 à 12 h.**

Veillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p. j.